

Ça ne manque pas de sel !

Mise en cause par une plainte pour abus et recel d'abus de biens sociaux déposée par le journaliste Christophe Nobili, la direction du « Canard » a jugé bon de se défendre par un texte publié à la une du journal et signé du comité d'administration. Ce n'était peut-être pas le meilleur emplacement pour un plaidoyer pro domo, en fait rédigé par les principaux intéressés, le président et le directeur général délégué.

Face au refus d'insérer un texte en réponse, nous, salariés, rédacteurs, dessinateurs, secrétaires de rédaction et correcteurs, nous voyons contraints de répondre sous la forme de ce communiqué, pour préciser quelques points.

- Le droit social français ne prévoit pas de rémunérer un salarié à la place d'un autre, en l'occurrence Edith, sa compagne, à la place d'André Escaro, dessinateur historique du journal, qui a tenu à prendre sa retraite en 1996.
- Nous prenons bonne note que la direction continue, pour justifier l'emploi d'Edith pendant 24 ans en CDI avec carte de presse, d'osciller entre la thèse d'un travail véritable d'assistante et la reconnaissance d'une rémunération indirecte de son mari, seul auteur des dessins et seul à même d'en céder les droits.
- En l'espèce, les termes « l'épauler en lui mâchant un peu le travail », « lire la presse pour lui » et « l'aider à trouver l'astuce qui fait le sel des cabochons », employés pour caractériser son prétendu travail d'assistante dessinatrice à plein temps, prêtent à sourire. Non, ce n'est pas un « binôme » qui dessinait chaque semaine dans le journal ! En tout cas, Edith est restée tout ce temps une « rédactrice », comme indiqué sur sa carte de presse, inconnue du reste de ses collègues du journal.
- Nous regrettons que le terme de « faute », reconnue par la direction lors de la conférence de rédaction du 29 août, ne figure pas, malgré l'intention affichée, dans le plaidoyer publié en une.
- Quant à l'absence invoquée d'abus de biens sociaux, au détriment des finances du journal et de la collectivité (Urssaf, caisses de retraite, Assurance maladie...), nous laissons à la justice le soin de l'établir.

Claudine Alizon, Claude Angeli, Marine Babonneau, Sylvie Boulommier, Cardon, David Fontaine, Hélène Jan, Kerleroux, Kiro, Lindingre, Miwou Woungly Massaga, Anne-Sophie Mercier, Pancho, Wozniak